

Toutes les annonces légales de votre département sur http://al.forumeco.com

Marne / Ardennes

I-MMOCOOP

MAISON A VENDRE VITRY HABITAT Maison type 5 d'environ 98 m², située 4 rue de la fontaine des épinettes, à VITRY LE FRANCOIS - Classement énergétique : D - 102.000 € (garantie aux locataires de VITRY HABITAT pendant 2 mois), Renseignements IMMOCOOP au 06.78.01.85.42 - 169170

AVIS

ADMINISTRATIVE

COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS

Commune de TRIGNY Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Avis d'enquête publique

Par arrêté n°CUGR-DACPTCV-2018-006 en date du 12 février 2018, la Communauté urbaine du Grand Reims a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du PLU de la commune de TRIGNY.

— Favoriser le maintien du niveau démographique actuel et accompagner une évolution raisonnable de l'habitat; — Favoriser la protection des paysages, des milieux naturels et la valorisation du cadre de vie ainsi que les espaces agricoles; — Intégrer la dimension environnementale de l'urbanisme et de l'aménagement; — Intégrer les évolutions par rapport au Grenelle II;

— Intégrer les évolutions par rapport à la loi ALUR. Monsieur Thierry MALVAUX, officier de l'armée de terre retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE. Les pièces du dossier et le registre d'enquête unique à feuillet non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sont tenus à la disposition du public en Mairie de TRIGNY pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, le lundi de 13 h 30 à 15 h 30, le mardi de 17 h 00 à 19 h 00, et le jeudi de 9 h 30 à 12 h 00.

Le public pourra également prendre connaissance du dossier sur un poste informatique mis à disposition aux Jours et heures ouvrables à la Mairie de TRIGNY, ou sur le site du Grand Reims : www.grandreims.fr. Il pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la Communauté urbaine du Grand Reims. Les observations, propositions et contre-propositions, pourront également être déposées par le formulaire en ligne disponible sur le site Internet : www.grandreims.fr et à l'adresse mail suivante : enquête-publique-ptyv@ggrandreims.fr

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie de TRIGNY et sur le site www.grandreims.fr dès la publication du présent arrêté. L'évaluation environnementale du projet de PLU ainsi que l'avis émis par l'autorité environnementale compétente seront joints au dossier d'enquête publique. Le commissaire enquêteur sera présent en Mairie pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes : — Lundi 12 mars 2018 de 13 h 30 à 16 h 30; — Samedi 24 mars 2018 de 9 h 00 à 12 h 00; — Samedi 14 avril 2018 de 9 h 00 à 12 h 00.

Par délibération en date du 11 octobre 2017, le SCOTER a arrêté son projet de révision du SCOT. En conséquence, le public est informé qu'en exécution de l'article n°2018-02 du Président du SCOTER, en date du 15 février 2018, Une enquête publique aura lieu du : — Lundi 26 mars 2018 à 09 h 00 au Vendredi 27 avril 2018 à 17 h 00. Jean-Pierre GADON, commandant de police honoraire a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur, par décision du Tribunal Administratif de CHALONS EN CHAMPAGNE en date du 9 janvier 2018.

S.CO.T.E.R

Révision du S.Co.T. d'Épernay et sa Région

Avis d'enquête publique

Par délibération en date du 11 octobre 2017, le SCOTER a arrêté son projet de révision du SCOT. En conséquence, le public est informé qu'en exécution de l'article n°2018-02 du Président du SCOTER, en date du 15 février 2018, Une enquête publique aura lieu du : — Lundi 26 mars 2018 à 09 h 00 au Vendredi 27 avril 2018 à 17 h 00. Jean-Pierre GADON, commandant de police honoraire a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur, par décision du Tribunal Administratif de CHALONS EN CHAMPAGNE en date du 9 janvier 2018.

— Le dossier d'enquête publique peut être consulté aux horaires habituels; — A la Mairie d'AY-CHAMPAGNE, place Henri Martin - 51180 AY-CHAMPAGNE; — A la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne (Pôle de Vauciennes), 26 avenue de Paris «La Chaussée de Darneny» - 51480 VAUCIENNES;

— Au siège de la Communauté d'Agglomération Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne (également siège du Syndicat mixte du SCOTER), place du 13ème Régiment de Génie - 51200 ÉPERNAVY; — Sur le site Internet, dédié au SCOTER : scopereims.proscot-eaurl.fr; — Les observations peuvent être : Adressées par courrier au siège du Syndicat mixte du SCOTER, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, «Enquête publique sur le projet de révision du SCOTER», Place du 13ème Régiment de Génie, BP 90556 - 51331 ÉPERNAVY CEDEX;

— Formules sur les registres d'enquête disponibles aux sièges de la Communauté de Communes des Paysages de Champagne «Pôle de Vauciennes», de la Communauté d'Agglomération Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne; — Le lundi 26 mars 2018 de 09 h 00 à 12 h 00 et le vendredi 27 avril 2018 de 14 h 00 à 17 h 00; — A la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne, «pôle de Vauciennes»; — Le mardi 3 avril 2018 de 14 h 00 à 17 h 00 et le mercredi 11 avril 2018 de 09 h 00 à 12 h 00; — A la Mairie d'AY-CHAMPAGNE : Le vendredi 6 avril 2018 de 09 h 00 à 12 h 00 et le jeudi 19 avril 2018 de 14 h 00 à 17 h 00.

Le mois suivant la clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront consultables pendant 15 jours à la Préfecture de la Marne, aux sièges des Communautés et sur le site Internet scopereims.proscot-eaurl.fr 169886

Par délibération en date du 11 octobre 2017, le SCOTER a arrêté son projet de révision du SCOT. En conséquence, le public est informé qu'en exécution de l'article n°2018-02 du Président du SCOTER, en date du 15 février 2018, Une enquête publique aura lieu du : — Lundi 26 mars 2018 à 09 h 00 au Vendredi 27 avril 2018 à 17 h 00. Jean-Pierre GADON, commandant de police honoraire a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur, par décision du Tribunal Administratif de CHALONS EN CHAMPAGNE en date du 9 janvier 2018.

COMMUNE DE DORMANS

Enquête publique sur le projet d'établissement du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par arrêté n°5859/18 du 19 février 2018

Le Maire de DORMANS a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet d'établissement du PLU pour une durée de 34 jours du 12 mars 2018 au 13 avril 2018.

A cet effet, Monsieur Fabrice DELAITTE a été désigné par la Vice-présidente du tribunal administratif de CHALONS EN CHAMPAGNE comme commissaire enquêteur titulaire. L'enquête se déroulera à la Mairie du 12 mars 2018 au 13 avril 2018 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat de Mairie.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public à la mairie les lundi 12 mars 2018 de 9 heures à 12 heures, samedi 7 avril 2018 de 9 heures à 12 heures, vendredi 13 avril 2018 de 9 heures à 12 heures.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera disponible en Mairie et sur le site Internet suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/642. Un poste informatique sera disponible en mairie aux horaires d'ouverture pour consulter le dossier d'enquête publique. Les observations sur le projet d'établissement du PLU pourront être consignées dans un registre d'enquête publique mis à disposition du public en mairie. Elles peuvent également être adressées par mail à l'adresse suivante : registre-publique-642@registre-dematerialise.fr ou par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur, Mairie de DORMANS, 4 place du Général de Gaulle - 51700 DORMANS. A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui examinera les observations consignées ou annexes et établira ensuite un rapport et recueillera ces conclusions motivées qui seront transmises en mairie dans un délai d'un mois. Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée au préfet du département, au Maire de DORMANS et au président du tribunal administratif et une autre sera disponible sur le site https://www.registre-dematerialise.fr/642. Copies du rapport et des conclusions sont tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. Par ailleurs, les personnes intéressées pourront, avant communication du rapport et des conclusions, auprès du préfet, dans les conditions prévues au titre Ier de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le citoyen, adresser au préfet, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, des observations, des conclusions, des propositions, des suggestions, des recommandations, des avis et des observations relatives à l'évaluation environnementale à la suite de l'avis est annexé au dossier de plan local d'urbanisme. Ces deux éléments pourront être consultés en Mairie de DORMANS et sur le site https://www.registre-dematerialise.fr/642.

A la suite de l'enquête publique, le PLU pourra être approuvé par délibération du conseil municipal. La personne responsable du projet d'établissement du plan local d'urbanisme est la commune de DORMANS, représentée par son Maire, Monsieur Michel COURTEAUX. Le Maire, 169891

SUCCESSION VACANTE

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur départemental des finances publiques de la Somme, 16 rue du Grand Vidame, CS 31011 80010 Amiens cedex, curateur de la succession de Mme BAJEK TEOFLA décedée le 10/01/2017 à REIMS (51) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. : 0909021542/SB. 169142

SAFER GRAND-EST - APPEL DE CANDIDATURES Maison des Agriculteurs, 2 rue Léon Patoux - 51664 REIMS CEDEX 2 Téléphone : 03.26.04.77.71 - Fax : 03.26.04.74.41

La SAFER Grand-Est se propose de rétrocéder ou d'échanger les biens fonciers qu'elle possède ou qu'elle se propose d'acquérir, ci-dessous désignés. LES ESSARIS LES SEZANNE : 3 ha 34 a 00 ca - Le fournel : 2h 7 - Terre - Zone : RNU.

Location sur la totalité de la surface. Les personnes intéressées pourront obtenir toutes informations utiles auprès de la SAFER. Elles sont priées de déposer leur demande par écrit en utilisant obligatoirement la fiche de candidature disponible sur le site safer-grandest.fr. Elle doit être adressée au plus tard le 30/03/2018. Passé cette date, les demandes ne seront plus prises en considération. SAFER Grand-Est, Maison des Agriculteurs, 2 rue Léon Patoux, CS 50001 - 51664 REIMS. Tél. : 03.26.04.74.45. 169319

La SAFER Grand-Est se propose de rétrocéder ou d'échanger les biens fonciers qu'elle possède ou qu'elle se propose d'acquérir, ci-dessous désignés. BILLY LE GRAND : 8 ha 91 a 52 ca de terre - ZS-14(U)-14(K) Zone NC VAUDEMANE : 6 ha 61 a 89 ca - de Terre YC-2(U)-2(K). Zone : NC. Surface totale : 15ha 53a 41ca. Location sur la totalité de la surface.

Les personnes intéressées pourront obtenir toutes informations utiles auprès de la SAFER. Elles sont priées de déposer leur demande par écrit en utilisant obligatoirement la fiche de candidature disponible sur le site safer-grandest.fr. Elle doit être adressée au plus tard le 04/04/2018. Passé cette date, les demandes ne seront plus prises en considération. SAFER Grand-Est, Maison des Agriculteurs, 2 rue Léon Patoux, CS 50001 - 51664 REIMS. Tél. : 03.26.04.74.45. 169320

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TGI de CHALONS EN CHAMPAGNE en date du 07/02/2018 le Directeur départemental des finances publiques de la Somme, 16 rue du Grand Vidame, CS 31011 80010 Amiens cedex, curateur de la succession de Mme CELLIER demariée avec M. EPERNAVY a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. : 0800905780/JC. 169233

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur départemental des finances publiques de la Somme, 16 rue du Grand Vidame, CS 31011 80010 Amiens cedex, curateur de la succession de M. JACQUES BEGUET retraité, né à VILLE LA GRAND (74100), le 9 juillet 1936 et Mme Irène Marie BOROUMITCH, retraitée, son épouse, née à VARSICOURT (02190), le 5 juin 1939, demeurant ensemble à SAINT MEMMIE (51470), 11 rue Girard, mariés à la Mairie de GUIGNICOURT (02190), le 12 août 1961, initialement sous le régime légal de la communauté de biens meubles et acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant.

L'acte a été reçu par Maître Jean Louis LANDES, Notaire à CHALONS EN CHAMPAGNE, le 5 mars 2018. Les oppositions seront reçues en l'étude de Maître Jean Louis LANDES, Notaire à CHALONS EN CHAMPAGNE, ou domicile à été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur départemental des finances publiques de la Somme, 16 rue du Grand Vidame, CS 31011 80010 Amiens cedex, curateur de la succession de Mme MONEAU Mireille décedée le 16/07/2013 à Châlons-en-Champagne (51) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. : 0800805671/JC. 169275

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TGI de REIMS en date du 24/11/2017 le Directeur départemental des finances publiques de la Somme, 16 rue du Grand Vidame, CS 31011 80010 Amiens cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de Mme de HUSTIAUX PATRICIA décedée le 05/06/2017 à REIMS (51). Réf. : 080028975/SB. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. 169892

ABONNEZ-VOUS : 40 €/PAR AN

OFFICE NOTARIAL DE WITRY LES REIMS 2 avenue de Retheil - BP 18 51420 WITRY LES REIMS

EPOUX LAFARGE

Insertion - Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Emmanuel CALLEAUX, Notaire de la société d'exercice libéral unipersonnelle à responsabilité limitée «Emmanuel CALLEAUX, Notaire », titulaire d'un Office Notarial à WITRY LES REIMS, 2, avenue de Retheil, le 7 mars 2018, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par : Monsieur Roland Gaston André LAFARGE, retraité, et Madame Edith Adele DEVIN, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à BAZANNCOURT (51110), 17 rue de Lavannes. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion : Le Notaire, 169283

REGIME MATRIMONIAL

EPOUX BEGUET

M. Jacques Elisee BEGUET, retraité, né à VILLE LA GRAND (74100), le 9 juillet 1936 et Mme Irène Marie BOROUMITCH, retraitée, son épouse, née à VARSICOURT (02190), le 5 juin 1939, demeurant ensemble à SAINT MEMMIE (51470), 11 rue Girard, mariés à la Mairie de GUIGNICOURT (02190), le 12 août 1961, initialement sous le régime légal de la communauté de biens meubles et acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant.

L'acte a été reçu par Maître Jean Louis LANDES, Notaire à CHALONS EN CHAMPAGNE, le 5 mars 2018. Les oppositions seront reçues en l'étude de Maître Jean Louis LANDES, Notaire à CHALONS EN CHAMPAGNE, ou domicile à été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le Juge aux Affaires Familiales du Tribunal de Grande Instance complet. Pour insertion et avis conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - du Code de procédure civile. M<sup>e</sup> Jean Louis LANDES, 169158

EPOUX LEFEVRE

Avis de changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître PITTEL, Notaire à VERTUS, le 7 mars 2018, Monsieur Dominique, Fernand, Roger Marie LEFEVRE et Madame Fabienne, Brigitte BRUNET demeurant à VERTUS (51130), 13 rue du Général Ledier. Né, savoir : — Monsieur à VERTUS (51130) le 28 juillet 1961; — Madame à SAINT AVOLD (57500) le 24 octobre 1968. Mariés sous le régime légal de la communauté d'acquêts à défaut de la

Charp and Co

Avis est donné de la constitution de la société civile «CHARP AND CO» par acte sous seing privé en date à REIMS (MARNE), le 23 février 2018. OBJET : L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnels, commerciaux ou industriels.

La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édités, dont elle aura la propriété ou la jouissance.

La prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés. Le financement, directs opérations et la possibilité de donner toutes garanties en exécution desdits engagements notamment par hypothèque sur les immeubles sociaux. Eventuellement, l'aliénation du ou des immeubles devenus inutilés à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

DURÉE : Quatre vingt dix neuf années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de SEDAN (08). SIEGE SOCIAL : ASFIELD (08190), 29 rue des Bourgs. GERANTS : Monsieur Stéphane CHARPENTIER, demeurant à ASFIELD (08190), 29 rue des Bourgs. CAPITAL : Mille (1.000) Euros. IMMATRICULATION : Au Registre du Commerce et des Sociétés de SEDAN (08). Pour unique insertion : 169166